

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**COMMUNE DE KIFFIS**  
**Séance du 06 février 2017**

*Sous la présidence de Monsieur LERCH Michel, Maire*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h00.

---

**Étaient présents :**

Monsieur : LERCH Michel, Maire  
Mesdames: D'ALMEIDA Antonia et STICH Suzanne  
Messieurs: CHRISTEN René, GREDER Daniel, JUNG Franck, LINDER Eloi et MERIGNAC Jean  
**Était absents :** BECK Yves, HENNER Jérémy et WALTHER Marie Christine

---

**Ordre du jour :**

- Approbation du dernier conseil
- Travaux à la source du Thal
- Réseau d'eau potable choix du cabinet pour le relevé
- Prévision travaux 2017
- Devis SWAN & BOIS
- CC DU SUNDGAU – désignation d'un délégué CLECT
- Prix de l'eau année 2017
- Rapport de l'eau de l'année 2015
- Arpentage chemin entre HELL et HEYBERGER
- Divers

A été nommée secrétaire de séance : MERIGNAC Jean

**Délibérations :**

**2017-1-1 : Approbation du compte-rendu de la séance du 07 décembre 2016**

Monsieur le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du procès-verbal de la dernière séance qui leur a été transmis.

Le procès-verbal de la réunion du 07 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

**2017-1-2 : Travaux de captage à la source du Thal : validation des entreprises**

Le Maire explique au conseil municipal que la source captée en 2006 a diminué en débit car une partie de l'eau a trouvé une autre voie en aval. Pour cette raison, il convient de réaliser des travaux pour récupérer cette eau et éviter comme en fin 2015, en fin 2016 et début 2017, de manquer d'eau et de se faire approvisionner par camion-citerne.

Les travaux consisteront à la pose d'une cuve de récupération et l'installation d'une nouvelle pompe qui amènera cette eau vers le réservoir.

L'entreprise TP du Sund'Go réalisera les travaux de gros œuvre et l'entreprise 2CAE la partie électronique.

<b>Entreprises</b>	<b>Travaux</b>	<b>Montants HT</b>
TP du Sund'Go	Gros œuvre	24 965.98 €
2CAE	Electronique	12 260,00 €

Après avoir pris connaissance de ces devis, le conseil municipal :

- approuve les devis tels que présentés
- décide d'inscrire les crédits au budget primitif M 49 de l'année 2017

### **2017-1-3 : Levé du réseau d'eau potable : validation du géomètre chargé des relevés**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 26 septembre 2016 a été approuvée la convention d'assistance technique en matière d'alimentation en eau potable, convention établie par le Conseil Général du Haut-Rhin.

Suite à cette décision, une demande de subvention a été déposée auprès de l'agence de l'eau et 3 cabinets de géomètres ont été contactés pour une offre de prix pour la réalisation du relevé géo localisée du réseau d'eau.

Cabinets de géomètres	Montants des offres	Rang
SCHALLER-ROTH-SIMLER	12 960,00 HT	3
OCHSENBEIN Pierre	7 200,00 HT	1
SOPRECO	8 700,00 HT	2

Après analyse, le conseil municipal a estimé que le cabinet de géomètre OCHSENBEIN Pierre présentait l'offre la plus intéressante, et après en avoir délibéré, valide l'offre du cabinet de géomètre OCHSENBEIN Pierre.

### **2017-1-4 Approbation de devis – rénovation maison communale**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est utile de rénover la toiture de la maison communale sise au 11 rue de l'église et présente le devis de l'entreprise SWAN & BOIS d'un montant de 10 907.90 € TTC.

Après présentation du devis, le conseil municipal :

- approuve le devis tel qu'il est présenté
- décide d'inscrire les crédits au budget primitif 2017

### **2017-1-5 Approbation de devis – extension toiture grange communale**

M. le Maire informe le conseil municipal que rallonger la toiture de la grange communale serait utile pour abriter du matériel communal et présente le devis de l'entreprise SWAN & BOIS d'un montant de 1 733.30 € TTC.

Après présentation du devis, le conseil municipal :

- approuve le devis tel qu'il est présenté
- décide d'inscrire les crédits au budget primitif 2017

### **2017-1-6 Election des délégués au CLECT**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) est composée de :

- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du CLECT :

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide de désigner :

- M. LERCH Michel comme délégué titulaire du CLECT
- M. JUNG Franck comme délégué suppléant du CLECT

### **2017-1-7 Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2015**

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

### **2017-1-8 : Motion de soutien pour le maintien du centre d'information et d'orientation d'Altkirch**

C'est avec stupéfaction que les parents d'élèves ont appris, lors d'une réunion en novembre 2016, le projet de fermeture et de réorganisation des Centres d'Information et d'Orientation (CIO) du Haut-Rhin, et tout particulièrement l'éventuelle fermeture du Centre d'Altkirch. Particulièrement attachés à ce service public présent dans notre Sundgau, nous souhaiterions le réexamen de sa pérennité dans la Région.

Cette structure géographique bien située au cœur du Sundgau reste idéalement placée pour les usagers car elle est le point de convergence géographique. Fermer le Centre d'Altkirch obligerait les familles à se déplacer vers Mulhouse ou Saint-Louis. N'oublions pas que la mobilité est directement liée à la géographie pour les familles résidant en milieu rural : certaines parcourent déjà près de 30 kms pour être reçues au CIO d'Altkirch !

Rappelons également que, de par son implantation, le CIO d'Altkirch prend en charge 4.813 élèves originaires de 6 collèges et d'un lycée public polyvalent (auxquels s'ajoutent les 394 élèves d'un lycée privé) : c'est dire la mission d'envergure qui lui est confiée !

Le public accueilli par les Conseillers d'Orientation Psychologues n'est pas seulement un public en quête d'orientation. En effet, la mission de lutte contre le décrochage scolaire fournit un travail

méconnu auprès des jeunes et de leurs familles. Nous sommes persuadés que la proximité de ce lieu de consultation reste un atout majeur de la lutte contre le décrochage scolaire.

D'autre part, les adultes en projet de réorientation professionnelle s'adressent également à ce partenaire de choix situé près de chez eux.

Persuadés que le CIO reste un lieu privilégié de rencontres et d'échanges pour la jeunesse de nos collèges et lycées, et qu'il reste un partenaire fondamental dans la réussite de nos enfants puisqu'il interagit avec tous les partenaires éducatifs au service de l'enfant et de son éducation, nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour éviter le départ du CIO d'Altkirch. Cette situation accentuerait le sentiment de « laisser pour compte » de toute une jeunesse désireuse de progresser, à la recherche de son avenir.

Séance levée à 20h44.

Le Maire  
Michel LERCH